

Enquête sur les Situations Familiales et l'Emploi

Instructions aux enquêteurs

I	— Les objectifs de l'enquête.....	1
II	— Les documents de l'enquête.....	3
III	— L'échantillon à interroger et la procédure de sélection.	4
IV	— Préparation de l'entretien.....	7
V	— Vivre en couple, être en couple.....	8
VI	— Les enfants.....	9
VII	— En cas de difficulté.....	11
VIII	— Aide-mémoire : quelques précisions utiles.....	12

I — Les objectifs de l'enquête

1. Présentation de l'INED

L'Institut National d'Études Démographiques (INED) est un organisme public de recherche fondé en 1945. Il a pour mission d'étudier les problèmes démographiques sous tous leurs aspects (conjuncturel, socio-économique, historique, médical, ...) et d'assurer la diffusion des connaissances démographiques. L'INED est, en particulier, chargé d'élaborer le « rapport annuel sur la situation démographique de la France ».

Les sources principales de l'INED sont les données des recensements de la population et de l'état civil collectées et mises en forme par l'INSEE, mais aussi des enquêtes spécialisées et toutes sortes de documents historiques ou administratifs. L'INED regroupe, à Paris, 160 salariés, dont 60 chercheurs. Il publie divers ouvrages et une revue scientifique, *Population*, ainsi qu'un bulletin mensuel, *Population & Sociétés*, diffusé à plus de 35 000 exemplaires.

2. L'enquête sur les situations familiales et l'emploi

L'augmentation simultanée de la fréquence des divorces et du nombre de couples non mariés témoigne de profonds changements dans les comportements matrimoniaux et familiaux, et se traduit par une diversification des situations familiales, et plus encore des histoires matrimoniales. Les comportements des femmes face à l'emploi sont fortement influencés par leur situation conjugale et familiale, et les modes de vie en couple subissent les contrecoups des contraintes professionnelles des conjoints.

Au total, les décisions sur la constitution de la famille (vie commune, naissance des enfants) et sur les carrières professionnelles sont étroitement liées. Les comportements de fécondité ont été marqués par ces changements et par l'évolution générale des attitudes à l'égard de la maternité et de la paternité. L'activité féminine a augmenté, la fécondité a diminué, les naissances hors mariage sont de plus en plus nombreuses. Ces évolutions posent des problèmes d'ordre économique, social, juridique et remettent en cause de nombreux aspects des législations familiales et fiscales.

Les situations familiales sont de moins en moins bien saisies par les statistiques courantes. Deux exemples suffisent à indiquer leurs limites. Face à la très forte croissance des naissances hors mariage (30% des naissances en 1990), il est essentiel de savoir dans quelle mesure ces naissances sont le fait de couples non mariés ou de femmes seules ; l'état civil n'apporte aucune réponse. De même, si l'on peut penser que le recensement et les grandes enquêtes de l'INSEE permettront de repérer de mieux en mieux ces couples non mariés, l'estimation du nombre de personnes dans cette situation à un moment donné ne renseigne aucunement sur la dynamique de ce type d'union : quelle proportion de personnes y ont recours à un moment ou à un autre de leur vie ? Combien de temps ces unions durent-elles ? Que deviennent-elles (mariage ou séparation) ?

C'est pour répondre à ces questions que l'INED avait réalisé en 1985 une *enquête sur les situations familiales*. En 1988, l'INED a également mené une étude sur la régulation des naissances, dont l'objectif était de décrire les circonstances nouvelles de la maîtrise de la fécondité. Les couples ont-ils un projet concernant le nombre de leurs enfants ? comment et quand ce projet se précise-t-il ? Quels sont les moyens utilisés par les couples et quels types de difficultés rencontrent-ils, soit pour avoir un enfant, soit pour ne pas en avoir ?

L'évolution très rapide des comportements conduit à reprendre ces deux enquêtes simultanément aujourd'hui. Par ailleurs, la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies a lancé un projet d'enquêtes coopératives sur le thème « fécondité et famille ». Ces enquêtes visent à analyser les comportements de fécondité dans une quinzaine de pays d'Europe et d'Amérique du Nord. En nous inscrivant dans ce projet, nous aurons la possibilité de réaliser des études comparatives fines.

Cette nouvelle enquête est donc un compromis entre l'enquête « situations familiales » de 1985-86, l'enquête « régulation des naissances » de 1988, toutes deux réalisées en collaboration avec l'INSEE, et l'enquête européenne. L'enquête est réalisée par l'INED et l'INSEE¹. Elle bénéficie du soutien de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et du Ministère de la Santé. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Repérer la situation familiale exacte de l'ensemble des enfants de moins de 18 ans, et les modes de vie successifs des enfants dont les parents se sont séparés
- Mesurer la fréquence des couples non mariés, et étudier leur devenir
- Déterminer les conditions de la maîtrise de la fécondité (contraception, avortement, difficultés pour devenir enceinte et pour mener les grossesses à terme)
- Analyser les relations entre les différents modes de vie en couple et la fécondité.

En 1985, on avait interrogé des personnes du « tiers sortant » de l'enquête sur l'emploi. Pour disposer d'un nombre suffisant de questionnaires concernant des familles « atypiques » (couples non mariés, familles monoparentales ou recomposées), on avait sélectionné de préférence ces familles en multipliant par trois ou quatre leur probabilité de figurer dans l'échantillon. Cette méthode s'est révélée efficace et nous avons décidé de l'utiliser à nouveau en 1994.

Un test a eu lieu en octobre 1993 dans les Directions Régionales d'Île-de-France et de Rhône-Alpes. Il a permis de vérifier que l'enquête était bien reçue par les enquêteurs et les enquêtés, à la suite d'une enquête sur l'emploi.

¹ Guy Desplanques, Catherine Lantoiné, Éva Lelièvre, Henri Leridon, Laurent Toulemon, Catherine Villeneuve-Gokalp, chercheurs à l'INED, et François Héran, chef de la division "Enquêtes et Études démographiques" à l'INSEE.

II — Les documents de l'enquête

1. Les instructions aux enquêteurs

Vous les avez en main. Il est important de les lire complètement avant de commencer le terrain, puis de les consulter à nouveau pour toute question générale concernant l'enquête. Elles sont complétées par un questionnaire « bulles ».

2. Le questionnaire « bulles » (couverture jaune)

Les instructions spécifiques à certaines questions sont regroupées dans un questionnaire « bulles ». Le questionnaire est reproduit en réduction, et des bulles vous précisent les consignes. Le questionnaire « bulles » reprend un questionnaire adressé aux femmes, mais certaines instructions, placées dans un cadre rectangulaire, concernent les questionnaires adressés aux hommes. Gardez ce questionnaire « bulles » à portée de main pendant l'enquête, si vous avez une hésitation sur une question.

3. La feuille de route

Elle sert à noter la progression de la collecte. Lors du remplissage de la feuille de local, votre micro-ordinateur vous donnera des informations sur l'enquête complémentaire, à reporter sur la feuille de route. Une feuille de route correspond à 50' logements. Si vous devez visiter plus de cinquante logements, utilisez plusieurs feuilles de route.

La feuille de route doit être rendue à l'INSEE à la fin de la collecte. Elle sert pour suivre la progression de la collecte, et pour noter le résultat de la procédure de sélection dans chaque ménage (voir partie III ci-dessous comment remplir la feuille de route).

4. Les feuilles de présentation de l'enquête (pour les enquêtés)

Ce document peut être remis aux personnes qui sont désignées pour répondre à l'enquête complémentaire. Il présente l'INED, et contient un argumentaire pour justifier l'étude sur les situations familiales et l'emploi. Si l'enquêté souhaite davantage d'informations sur l'INSEE, l'INED ou sur ce type d'études, il devra téléphoner ou écrire à l'INED (Laurent Toulemon) ou à l'INSEE.

5. Les questionnaires de l'enquête sur les situations familiales et l'emploi (orange pour les hommes, violets pour les femmes)

Pour l'enquête sur les situations familiales et l'emploi, le questionnaire dépend du sexe de la personne interrogée : orange pour les hommes, violet pour les femmes. Le contenu des deux questionnaires est presque identique, mais certaines questions ne sont pas posées aux hommes. Cette présentation offre deux avantages : la formulation des questions est adaptée au sexe de la personne qui participe à l'entretien, et certains filtres destinés à orienter vers les questions spécifiques à l'un ou l'autre sexe ont pu être évités.

L'entretien comporte six parties. La partie A est consacrée à quelques questions sur la vie professionnelle de l'enquêté, puis à sa situation conjugale très précise et à quelques questions sur sa famille d'origine. Elle est suivie d'une rétrospective des périodes de vie en couple, complétée par quelques questions sur le premier conjoint si l'enquêté ne vit plus avec son premier conjoint (partie B). La partie C concerne les enfants. D'abord tous les

enfants de l'enquêté (et, pour les femmes, les grossesses n'ayant pas abouti à une naissance), puis ses enfants de moins de 18 ans dont l'autre parent ne réside pas dans le ménage, et enfin les enfants (présents dans le ménage) qui ne sont pas ceux de l'enquêté.

Le reste du questionnaire est consacré aux conditions de maîtrise de la fécondité. D'abord les problèmes pour avoir un enfant, et les souhaits actuels de l'enquêté (partie D). Ensuite, les moyens de la maîtrise : la contraception au moment de l'enquête (et en début de vie adulte), puis quelques questions sur l'avortement et sur les préservatifs (partie E).

Enfin, la partie F, en quatrième page de couverture, contient quelques informations sur le déroulement de l'entretien. Il est très important de noter toutes les remarques rapidement après l'entretien. En cas de besoin, ne pas hésiter à écrire aussi en fin de questionnaire des remarques qui vous viendraient en cours d'entretien.

6. Le carnet de codes (couverture verte)

Pour certaines questions, un carnet de codes permet aux enquêtés de lire le choix des réponses qui lui est proposé. Quand les réponses figurent sur le questionnaire, l'enquêteur doit *aussi* les lire à haute voix. Certains codes sont différents pour les hommes et pour les femmes.

III — L'échantillon à interroger et la procédure de sélection

1. L'échantillon de l'enquête complémentaire

L'enquête s'adresse aux ménages comportant *au moins un adulte né entre 1944 et 1973 (âgé de 21 à 50 ans fin 1994), et (ou) un enfant né en 1976 ou après (18 ans ou moins en 1994)*. Certains entretiens seront réalisés auprès de personnes nées en 1943 ou avant, si le ménage comprend un enfant né en 1976 ou après, mais aucun adulte né après 1943. *Dans ce cas, l'enquête est beaucoup plus courte*, puisque seules nous intéressent les informations qui se rapportent à l'enfant (parties B et C). Les questions des parties A, D et E ne sont pas posées.

Les âges sont définis à la fin 1994 (âge atteint dans l'année 1994), comme pour l'enquête Emploi, de manière à faciliter leur définition, qui se fonde uniquement sur l'année de naissance, et pas sur le mois.

Tous les ménages ne donnent pas lieu à un entretien. La procédure de sélection permet d'obtenir un échantillon final qui contient une proportion de situations « atypiques » (enfants qui ne résident pas avec leurs deux parents, couples non mariés, ménages comprenant plusieurs couples, ...) plus importante que dans l'ensemble de la population.

Au total, un peu plus du cinquième des logements donneront lieu à un entretien. Mais cette proportion peut varier d'un enquêteur à l'autre, en raison des aléas du sondage.

Il n'y a jamais deux entretiens sur les situations familiales et l'emploi dans le même logement.

2. Remplir la feuille de route

Notez tout d'abord sur la feuille de route votre nom, les identifiants des ménages qui vous sont attribués (aire, IM, LOC), et le numéro de la feuille de route (en commençant à 1). Si vous devez contacter plus de cinquante ménages pour l'enquête Emploi, utilisez plusieurs feuilles de route.

Lors de votre première visite dans un ménage, vous remplissez la feuille de local de l'enquête Emploi sur CAPI. Une fois le tableau de composition du ménage complété, il se peut (si il y a un enfant né en 1976 ou après) que vous ayez à poser une question pour savoir si dans le ménage il y a un enfant « qui vit avec soit *un seul*, soit *aucun* de ses parents ».

L'écran CAPI se présente ainsi :

```
      ● EMPLOI ● Enquête complémentaire ●

Y a-t-il dans le ménage un enfant de
moins de 18 ans (né en 1976 ou après)
qui vit avec soit un seul,
soit aucun de ses parents ?

O: Oui (au moins 1)
N: Non (aucun)
```

Ensuite, un des trois écrans ci-dessous est affiché sur votre micro-ordinateur. Le numéro d'aire est un nombre à 9 chiffres, qui commence par les deux chiffres du numéro de région, et dont le troisième, le quatrième et le huitième chiffres sont égaux à 1 pour le tiers sortant. IM et LOC sont les identifiants de l'immeuble et du logement. La « question posée » est un nombre à deux chiffres, qui garde la trace du programme de sélection. NOI représente le numéro individuel de la personne désignée pour répondre à l'enquête complémentaire.

Cas N° 1

```
      ● EMPLOI ● Enquête complémentaire ●

A noter sur la feuille de route

Aire = ##1####1#
IM = ### ; LOC = ##
Question posée = ##
Ménage sélectionné : Oui = 1
prénom = #####
NOI = ##

Ménage sélectionné pour l'enquête complémentaire.
La personne sélectionnée est #####,
dont le numéro individuel est ##.
Taper Enter.
```

Dans ce cas, le ménage est sélectionné pour l'enquête complémentaire. Complétez immédiatement la feuille de route à partir des renseignements affichés à l'écran.

Puis réalisez l'enquête Emploi (questionnaires individuels), et prenez rendez-vous avec la personne désignée pour l'enquête complémentaire. Si la personne désignée est présente et disponible, vous pouvez réaliser l'enquête complémentaire « dans la foulée » des questionnaires individuels Emploi.

Cas N° 2

```
● EMPLOI ● Enquête complémentaire ●  
  
A noter sur la feuille de route  
  
Aire = ##1####1#  
IM = ### ; LOC = ###  
Question posée = ##  
Ménage sélectionné : Non = 2  
  
Ménage non sélectionné pour l'enquête complémentaire.  
Taper Enter.
```

Dans ce cas, il n'y a pas d'enquête complémentaire dans le ménage. Notez cependant sur la feuille de route les renseignements affichés à l'écran.

Cas N° 3

```
● EMPLOI ● Enquête complémentaire ●  
  
A noter sur la feuille de route  
  
Aire = ##1####1#  
IM = ### ; LOC = ###  
Question posée = ##  
Ménage sélectionné : Oui = 1  
NOI et prénom : au choix.  
  
Ménage sélectionné pour l'enquête complémentaire.  
Interroger un adulte (un parent si l'un des parents  
est présent, sinon une femme si possible).  
Noter le numéro individuel de la personne  
choisie sur la feuille de route.  
Taper Enter.
```

Enfin, dernière possibilité, le ménage est sélectionné, bien qu'il n'y ait pas dans le ménage d'adulte né entre 1944 et 1973 ; c'est qu'un enfant vit dans le ménage. Choisissez alors vous-même un adulte du ménage pour répondre à l'enquête complémentaire (si possible la mère ou le père de l'enfant, sinon la personne la plus proche de l'enfant), et notez son prénom et son numéro individuel sur la feuille de route.

3. Remplir la deuxième page de couverture du questionnaire

Soit au cours de votre première visite, soit juste après, prenez un questionnaire de l'enquête complémentaire qui corresponde au sexe de la personne désignée. *Reportez en haut de la deuxième page de couverture du questionnaire les informations de la feuille de route : identifiant du ménage et numéro de la question posée. Remplissez également le tableau de composition du ménage à partir du tableau sur CAPI, en entourant le NOI de la personne désignée pour répondre à l'enquête complémentaire.*

Ce tableau est indispensable pour l'entretien, et il faut le remplir quand vous avez accès sur CAPI à la composition du ménage.

IV — Préparation de l'entretien

1. La présentation des questionnaires

Posez oralement toutes les questions et ne laissez pas l'enquêté remplir lui-même le questionnaire. Pour certaines questions, le *carnet de codes* doit être présenté à l'enquêté pour l'aider à répondre ; il faut l'utiliser systématiquement.

Pour toutes les questions, lorsque plusieurs réponses sont proposées (autres que « oui » ou « non »), *lisez toutes les réponses possibles*, même si l'enquêté pense pouvoir répondre spontanément. En entendant d'autres possibilités, il peut trouver une réponse mieux adaptée.

Pour certaines questions, une réponse « autre *Préciser*_____ » est prévue. Inscrivez en clair la réponse de l'enquêté, si elle ne correspond à aucune réponse proposée.

Assurez-vous si nécessaire, et avant de la noter, d'avoir bien compris la réponse de l'enquêté en lui faisant répéter ou confirmer. *Dans tous les cas, n'hésitez pas à noter en clair une autre réponse que celles prévues*, si la réponse donnée ne peut être assimilée, sans la déformer, à l'une des réponses envisagées. Cela nous permet de nous assurer que toutes les réponses identiques sont codées de la même manière.

La plupart des réponses sont déjà chiffrées. Entourez à droite le numéro correspondant à la réponse.

Respectez scrupuleusement les filtres indiqués à droite des réponses. Certaines questions (ou blocs de questions) sont entourées ; elles ne sont posées que si la réponse à une question précédente l'indique. Si une question est suivie par un bloc de questions entouré, et que la réponse ne conduit pas à ce bloc, passez à la question qui suit le bloc (par exemple, la réponse « 2 » en A24 mène à la question A26).

Les parties en couleur (instructions) servent uniquement à l'enquêteur. Elles ne doivent pas être lues à l'enquêté.

Certaines réponses (âges, années) doivent être portées sur un bac | |. Si le bac comprend deux cases, inscrivez toujours deux chiffres. Par exemple, la réponse « deux ans » sera notée | 0 | 2 | ans.

Le texte des questions doit être parfaitement respecté, car toute modification du libellé est une modification du contenu de la question. D'une manière générale, il faut s'effacer le plus possible derrière le questionnaire et les réponses de la personne interrogée. Si vous trouvez que certaines questions sont mal formulées ou imprécises, n'hésitez pas à le noter pour nous en faire part.

Répétez, s'il le faut, les questions et essayez d'obtenir une réponse, mais n'insistez pas outre mesure. Il est toujours possible pour la personne interrogée de ne pas répondre à une question, soit qu'elle ne le puisse pas, soit qu'elle ne le veuille pas. *Dans tous les cas, ne suggérez pas de réponse.*

Pour certains tableaux du questionnaire (périodes de vie en couple, enfants de l'enquêté âgés de moins de 18 ans et dont l'autre parent ne réside pas dans le ménage, autres enfants présents dans le ménage), nous avons placé des colonnes supplémentaires en fin de questionnaire, à utiliser lorsque plus de six colonnes (unions) ou trois colonnes (enfants) sont

nécessaires. Dans le cas (très improbable) où le questionnaire ne contiendrait pas suffisamment de colonnes pour un entretien (besoin de plus de six colonnes), utilisez un questionnaire supplémentaire, et agrafez les deux questionnaires ensemble après l'entretien.

Utilisez de préférence un crayon noir : cela évite les ratures et facilite le travail de relecture des questionnaires.

Certaines questions sont marquées d'un trèfle (♣). Ces trèfles servent à la relecture et au codage ; vous n'avez pas à en tenir compte.

2. Pour réaliser l'enquête dans de bonnes conditions

Si la personne désignée pour répondre à l'enquête n'est pas disponible au moment de la sélection, *ne pas hésiter à prendre un nouveau rendez-vous*. Il vaut mieux réaliser l'entretien en tête-à-tête, d'autant plus que les thèmes abordés ici nécessitent attention et confiance. En particulier, *la présence du conjoint*, celle des parents (pour les jeunes enquêtés), celle des grands enfants, *est à éviter* le plus possible.

V — Vivre en couple, être en couple

1. Définitions

Nous demandons aux enquêtés s'ils vivent en couple actuellement, et nous leur demandons de décrire les périodes pendant lesquelles ils ont vécu en couple. En principe, ces expressions n'ont pas besoin d'explications pour être comprises.

Vivre en couple sous-entend habituellement cohabiter sous le même toit. Cependant, deux conjoints qui ont gardé chacun leur domicile personnel peuvent déclarer vivre en couple parce qu'ils sont tous les jours, ou presque tous les jours, chez l'un ou chez l'autre. De même, deux conjoints séparés plusieurs jours par semaine peuvent répondre qu'ils vivent en couple lorsque la séparation n'est pas volontaire (par exemple, tous deux travaillent dans des villes différentes, ou bien le mari ou l'ami est marin, militaire, ...).

À quelques exceptions près (couples séparés, couples en instance de divorce), les personnes légalement mariées répondront qu'elles vivent en couple, même si leur conjoint n'habite pas dans le ménage. Quant aux personnes non mariées qui se trouvent dans l'une ou l'autre des situations évoquées ci-dessus — deux domiciles distincts ou séparation involontaire — elles peuvent hésiter à répondre. Il ne faut pas orienter leur réponse par un commentaire. Si elles vous demandent ce que vous entendez par « vivre en couple », répondez-leur que c'est à elles d'apprécier leur situation, que *c'est leur définition qui compte*.

De même, certaines personnes peuvent avoir choisi de garder deux domiciles séparés, et considérer qu'elles « vivent en couple » sans avoir la même adresse. Ou bien, dans la description de la période de vie en couple, il peut y avoir des moments pendant lesquels les deux conjoints ont eu chacun un domicile, tout en considérant qu'ils étaient « en couple ». Il n'y a pas de durée minimale pour une période de vie en couple.

C'est donc *l'appréciation de la personne interrogée* qui définit la vie en couple, ses dates de début et — éventuellement — de fin. *Une exception*

cependant : des vacances passées ensemble ne suffisent pas pour se déclarer en couple.

De même, si l'enquêté demande ce qu'est une « relation amoureuse stable » (question A16), répondez que c'est à lui d'apprécier sa situation.

Ici encore, n'hésitez pas à noter sur le questionnaire toutes les précisions qui paraissent utiles.

2. Les périodes de vie en couple

Chaque colonne du tableau pages 8 et 9 concerne une période de vie en couple, marié ou non, avec le même conjoint. Les périodes sont remplies *par ordre chronologique*. Un changement de conjoint entraîne donc un changement de période. À l'inverse, un mariage après quelque temps de vie commune est noté dans une seule période.

Si l'enquêté a vécu plus de trois périodes en couple, continuez le tableau pages 10 et 11 ; s'il y a eu plus de six périodes en couple, remplissez les colonnes supplémentaires (pages 36 et 37 pour les femmes, pages 34 et 35 pour les hommes). Dans le cas exceptionnel où l'enquêté aurait vécu plus de neuf unions, utilisez un autre questionnaire.

Deux conjoints peuvent vivre dans deux logements séparés par choix ou pour des raisons professionnelles, de santé, et ne se retrouver que quelques jours par semaine, les week-ends, les vacances. Dans ce cas, entourez la réponse « deux résidences » (3 en B5 ou 1 en B9).

VI — Les enfants

1. Quatre tableaux sont consacrés aux enfants

Tableaux I et II

Les pages 14 et 15 (questions C1 à C21) portent sur *tous les enfants de l'enquêté*, y compris ceux qui ont plus de 18 ans, ceux qui n'habitent plus dans le ménage, et les enfants décédés.

Pour les femmes seulement, le tableau II recense les autres grossesses de l'enquêtée : enfants mort-nés, fausses couches et avortements.

Tableau III

Les pages 16 et 17 (questions C22 à C40) portent également sur *les enfants de l'enquêté, mais uniquement sur ceux qui ont moins de 18 ans, qui habitent avec l'enquêté au moins à mi-temps, et qui ne vivent pas avec leur autre parent* (leur père, si l'enquêté est une femme, ou leur mère, si l'enquêté est un homme). Tous les enfants qui figurent dans le tableau des pages 16 et 17 ont donc déjà été enregistrés dans le tableau précédent (pages 14 et 15), et vivent avec un seul de leurs parents, qui est l'enquêté. Si plus de trois enfants sont dans ce cas, utilisez les colonnes supplémentaires en fin de questionnaire.

Si le ménage comprend uniquement un couple et ses enfants, le tableau III ne doit pas être rempli.

Tableau IV

Les pages 18 à 21 (questions C41 à C76) portent sur *tous les enfants mineurs (moins de 18 ans), présents dans le ménage au moins à mi-temps, et qui ne sont pas les enfants de l'enquêté.*

Ce tableau comporte quatre pages (18 à 21). Il faut remplir toutes les questions correspondant à un enfant (une colonne) avant de passer à l'enfant suivant.

Ces enfants peuvent être par exemple :

- les enfants du conjoint actuel de l'enquêté
- les frères et sœurs plus jeunes de l'enquêté
- les enfants d'une autre personne de la famille (petits enfants, neveux, ...)
- des enfants reçus en nourrice.

Comme pour le tableau précédent, utilisez les colonnes supplémentaires en fin de questionnaire en cas de besoin, et éventuellement un deuxième questionnaire si le nombre de colonnes à remplir l'exige.

Certaines cases des deux derniers tableaux sont grisées. *Elles n'ont pas besoin d'être remplies si l'enfant précédent est le frère ou la sœur.* Dans les autres cas, *il faut remplir ces cases grisées.*

2. Les enfants adoptés

L'adoption d'un enfant peut correspondre à des situations très différentes : enfant de parents inconnus et adopté jeune, enfant de la famille dont les parents biologiques sont décédés ou ne peuvent assurer l'éducation, enfant d'une union antérieure adopté par le nouveau conjoint, ... Dans tous les cas, *l'adoption d'un enfant est notée en page 22 (questions C77 à C84).* Un enfant adopté peut figurer sur le tableau des pages 14 et 15, à condition d'être *identifié comme tel à la question C6*, mais ce n'est pas obligatoire.

Pour les tableaux des pages 16-17 et 18-21, on adoptera les conventions suivantes :

- *Si les deux parents biologiques de l'enfant sont inconnus de ses deux parents adoptifs, on considère que l'enfant n'a jamais eu d'autres parents que ses parents adoptifs, on fait comme si ceux-ci étaient ses parents biologiques.* Si plusieurs enfants ont été adoptés de la même manière par le même couple, on considère qu'ils sont frères et sœurs.
- *Dans tous les autres cas, les questions qui font référence aux parents de l'enfant portent sur le père et la mère biologiques.*

Premier exemple : un enquêté vit en couple avec une femme qui a eu un enfant de père inconnu. L'enquêté a reconnu cet enfant, puis a épousé sa femme actuelle et, par ce mariage, l'enfant est devenu son enfant légitime. Pourtant, on ne considérera pas que l'enquêté est le père de l'enfant. Cet enfant peut figurer dans le tableau pages 14 et 15, mais ce n'est pas obligatoire. Sa situation doit, de toute façon, être décrite dans le tableau pages 18 à 21. À la question C45, la réponse est « enfant du conjoint (1) » pour cet enfant.

Deuxième exemple : la sœur et le beau-frère de l'enquêtée décèdent dans un accident, en laissant deux enfants. L'enquêtée et son mari adoptent les deux enfants de la sœur décédée. Remplir pour ces deux enfants le tableau pages 18 à 21. Coder « autre enfant de la famille (5) » à la question C45. Chacun des enfants a un frère ou une sœur. Si l'enquêtée et son mari ont eux-

mêmes des enfants, on ne considère pas qu'ils sont les frères et sœurs des enfants adoptés.

3. L'âge des enfants

Pour les enfants qui sont séparés de leurs parents, on demande une information sur leur *âge* à certains moments importants de leur vie (séparation d'avec un parent, remise en couple d'un des parents, changement dans l'hébergement de l'enfant). *L'âge des enfants est défini en années et, si possible, en mois.* Par exemple, l'enfant a vécu avec son père de l'âge de 3 mois à l'âge de 2 ans 6 mois, puis avec sa mère; son père s'est remarié quand il avait 12 ans (sans précision du mois). La précision du mois est importante (et indispensable) pour les âges jeunes (de 0 à 3 ans); elle est utile pour tous les âges.

4. Difficultés pour devenir enceinte, difficultés pour mener une grossesse à terme

Pour avoir un enfant, il faut d'abord devenir enceinte, puis mener une grossesse à terme. Les difficultés que peuvent avoir les femmes (et les couples) sont donc de deux natures différentes.

Le tableau II des pages 14 et 15 contient, pour les femmes, l'information sur les fausses couches spontanées (difficultés pour mener la grossesse à terme), et la partie D ne concerne que les *difficultés pour devenir enceinte*.

Par exemple, une femme peut n'avoir aucun problème pour être enceinte mais, au bout de quelques semaines ou quelques mois de grossesse, faire une fausse couche spontanée. Si elle fait plusieurs fausses-couches de suite, elle aura attendu plusieurs années avant d'avoir un enfant, ou n'y sera peut-être pas parvenue. Cette information est recueillie aux questions C11 à C17, et dans ce cas *la femme n'aura pas eu de difficulté pour être enceinte* (réponses « non » en D1 et D6).

VII — En cas de difficulté

Contactez d'abord le responsable de la collecte dans votre Direction Régionale. C'est votre interlocuteur normal; en cas de besoin, il contactera l'équipe responsable de l'enquête. En cas de nécessité, vous pouvez vous adresser directement à l'INED (Laurent Toulemon, au 16 (1) 42 18 20 78).

N'hésitez pas à noter sur les questionnaires les difficultés auxquelles vous êtes confrontés. Cela nous aidera à améliorer la procédure d'enquête pour les opérations futures.

VIII — Aide-mémoire : quelques précisions utiles

1. Reconnaissances et légitimations des enfants

Un enfant né d'un couple marié est dit « légitime ». Son père est « automatiquement » le mari de sa mère (sauf si celui-ci le conteste).

La filiation d'un enfant né hors mariage doit être établie par un acte juridique. Chaque parent doit faire une déclaration de reconnaissance. Celle-ci peut intervenir avant la naissance, au moment de la déclaration de la naissance, ou plus tard. Le déclarant doit signer l'acte en présence de l'officier d'état civil. Si c'est le père qui se déplace en mairie pour déclarer la naissance, il sera seul en mesure de reconnaître l'enfant, à moins qu'il ne présente aussi un certificat de reconnaissance prénatale de la mère. Si la naissance est déclarée directement par les soins de la maternité, et si l'officier d'état civil s'y rend, c'est la mère qui sera seule en mesure de signer l'acte de reconnaissance, à moins —là aussi— qu'elle ne présente un certificat de reconnaissance antérieure par le père, ou que le père soit présent. La remise d'un certificat de reconnaissance prénatale conjointe par le père et la mère permet, d'ailleurs, de laisser la Maternité effectuer elle-même toutes les démarches. Le parent qui n'a pas reconnu l'enfant selon l'une de ces procédures peut toujours le faire ultérieurement, par une démarche personnelle. La reconnaissance permet au père de donner son nom à l'enfant s'il l'a reconnu en premier ou simultanément à la mère ; c'est pourquoi beaucoup de couples font une déclaration avant la naissance, pour éviter que l'enfant ne reçoive pas le nom de son père si celui-ci devait être absent lors de la naissance.

Un enfant né hors mariage peut être « légitimé » ultérieurement à l'occasion du mariage de sa mère. Le conjoint de sa mère doit alors obligatoirement reconnaître l'enfant avant le mariage ; le père légitime de l'enfant n'est pas forcément son père biologique.

2. Les difficultés pour devenir enceinte

Un couple sur six a eu (ou aura) des difficultés pour concevoir (commencer une grossesse). Les causes médicales à l'origine de ces difficultés ne sont pas toujours connues, et quand elles le sont elles peuvent concerner aussi bien l'homme que la femme ou les deux à la fois.

Le premier remède à ces difficultés est la patience. Un jeune couple à fertilité « normale » a environ une chance sur quatre de concevoir au cours d'un cycle, en l'absence de contraception ; il lui faudra donc, en moyenne, plusieurs mois pour obtenir une conception. Pour un couple à fertilité diminuée, le délai sera encore plus long. En moyenne, la moitié des couples n'auront pas encore conçu après 4 mois, et 10 à 20% après un an. La chance (ou le risque) de devenir enceinte diminue avec l'âge : en moyenne, les femmes âgées de 25 ans deviennent enceintes au bout de 4 à 5 mois, et les femmes de 35 ans au bout d'un an.

La durée qui s'écoule entre le moment où un couple essaie d'avoir un enfant et le début d'une grossesse est *très variable d'un couple à l'autre*. Certaines femmes deviennent tout de suite enceintes, d'autres attendent deux ou trois ans. Si l'enquêté demande votre avis quand vous posez la question E42, *notez d'abord sa réponse*. Après l'entretien, vous pouvez lui dire que les médecins recommandent d'attendre 6 mois ou 1 an avant de consulter et, en l'absence de cause médicale précise, d'attendre 2 ans avant d'envisager de recourir à une méthode de fécondation médicalement assistée (médicaments

pour faciliter la production d'ovules, fécondation in vitro, insémination artificielle).

Il est utile, dans ce contexte, de savoir que c'est au milieu du cycle qu'une femme est fécondable, pendant une durée ne dépassant pas quelques jours. La durée totale du cycle menstruel (depuis le premier jour des règles jusqu'au premier jour des règles suivantes), est assez variable, d'une femme à l'autre et parfois d'un mois sur l'autre pour une même femme, en particulier à l'approche de la ménopause. Le plus souvent, un cycle dure entre 25 et 35 jours.

Lorsqu'un couple consulte pour stérilité, il peut se voir demander divers examens pour vérifier les niveaux hormonaux nécessaires à l'ovulation et à la grossesse, la qualité des ovulations mensuelles, l'état des trompes (par où transite l'ovule vers l'utérus et où la fécondation a normalement lieu) et de l'utérus, les caractéristiques du sperme du mari... En plus des méthodes de traitement traditionnelles (traitement hormonal, chirurgie...), de nouvelles techniques sont disponibles depuis quelques années.

Ainsi, près de 2000 enfants naissent chaque année à la suite d'une insémination artificielle. Quand c'est le sperme du mari qui est utilisé, on parle d'Insémination Artificielle entre Conjoints (IAC), et dans les autres cas d'Insémination Artificielle avec Donneur (IAD) ; le donneur de sperme est alors anonyme.

La « Fécondation In Vitro et Transplantation d'Embryon » (FIVETE) est en plein développement : près de 1500 enfants naissent chaque année par ce moyen. Cette méthode nécessite une intervention pour le prélèvement d'ovules, elle est donc plus délicate et plus coûteuse que l'insémination. Le plus souvent, l'ovule prélevé est fécondé avec le sperme du mari.

De nouvelles variantes sont apparues récemment, comme le transfert direct de l'ovule dans la trompe avec insémination simultanée (GIFT), ce qui évite de féconder l'œuf en dehors de son milieu naturel.

Un cas particulier est celui des femmes qui parviennent à concevoir mais ont ensuite des difficultés à mener à terme leur grossesse. Environ une grossesse sur six ou sept n'aboutit pas à une naissance vivante, et certaines femmes ont tendance à faire plusieurs fausses-couches successivement.

L'adoption reste une solution possible pour les couples qui ont des difficultés. Plusieurs milliers d'enfants sont adoptés chaque année en France, la moitié environ étant nés à l'étranger.

Pour finir, signalons que souvent les difficultés pour concevoir font suite à une maladie sexuellement transmissible (MST : gonorrhée, blennorragie, syphilis). Un effort de prévention diminuerait donc considérablement ce type de problèmes.

3. Les difficultés pour mener une grossesse à terme

Les difficultés pour mener une grossesse à terme sont très différentes de celles pour obtenir une grossesse, et ne concernent pas les mêmes couples. Près de 15% des grossesses repérées (un mois de retard de règles) conduisent à une fausse couche spontanée. Cette proportion augmente avec l'âge des femmes : 12% avant 25 ans, 15% à 30 ans, 25% à 40 ans. Certaines femmes ont plus de difficultés que les autres pour mener leurs grossesses à terme. Ainsi les femmes qui ont déjà fait une fausse couche ont un risque double de faire à nouveau une fausse couche pour la grossesse suivante, par rapport aux femmes qui ont mené toutes leurs grossesses précédentes à terme.

Dans un tout autre domaine, on parle beaucoup de la possibilité de choisir le sexe de son enfant. L'efficacité réelle d'aucune des techniques actuellement proposées n'a été scientifiquement établie.

4. Les pratiques de régulation des naissances

Certains couples ont des difficultés pour avoir un enfant. Mais les autres doivent prendre des précautions pour éviter une grossesse. Les couples qui ne souhaitent pas d'enfant (dans l'immédiat) pratiquent presque tous une méthode de contraception (sinon, les femmes auraient 8 ou 9 enfants en moyenne). En cas d'échec de la contraception, le recours à l'avortement est autorisé dans le cadre de la loi.

En 1988, 67% des femmes de 20 à 44 ans utilisaient une méthode contraceptive ; 24% n'étaient pas « au risque de concevoir » (enceintes : 5%, stériles : 9%, seules : 10%), 7% voulaient un enfant et 2% n'utilisaient pas de contraception tout en ne voulant pas d'enfant.

— La pilule est la méthode de contraception la plus utilisée en France : elle est maintenant pratiquée par près d'une femme âgée de 15 à 49 ans sur trois. Dans quelques cas, la pilule est prescrite comme régulateur du cycle menstruel, et elle n'est alors pas toujours considérée comme « contraceptive ». Il faudra, néanmoins, l'enregistrer comme telle.

— Le retrait est de moins en moins pratiqué par les couples : près de 20% en 1978, mais seulement 5% en 1988.

- Le stérilet (dispositif intra-utérin, ou DIU), au contraire, est de plus en plus utilisé, probablement aujourd'hui par environ 25% des femmes. Le médecin procède généralement à son remplacement tous les deux ou trois ans, parfois à intervalles plus longs.

— Les méthodes de planification naturelle, comme la continence périodique, s'étaient surtout diffusées dans les années 50 et 60 (méthode OGINO et méthode des températures). Elles nécessitent une bonne connaissance de son cycle et que celui-ci soit régulier, deux conditions qui ne sont pas toujours remplies. Mentionnons aussi une variante nouvelle (la méthode BILLINGS), basée sur l'examen de la glaire cervicale.

— Les préservatifs sont peu utilisés comme méthode principale et régulière, mais fréquemment comme méthode complémentaire ou temporaire. Un gros avantage est de protéger aussi contre les maladies sexuellement transmissibles de toute nature, y compris le SIDA.

— Les méthodes chimiques et « locales », c'est-à-dire utilisées au moment de l'acte sexuel et visant à détruire les spermatozoïdes ou à les empêcher de remonter dans l'utérus, sont nombreuses et souvent pratiquées en association : diaphragmes (ou capes) avec ou sans crèmes, éponges (TARO), ovules, et autres spermicides sous formes diverses.

Il existe encore d'autres méthodes qui sont soit peu répandues, soit en cours d'expérimentation :

— Les injections (piqûres) périodiques, tous les 2 ou 3 mois ;

— Les implants, capsules de plastique de quelques centimètres placées sous la peau et relâchant progressivement leur contenu contraceptif ;

— La « pilule du lendemain », méthode de rattrapage après un rapport (une ou plusieurs pilules à prendre rapidement, avec souvent des effets secondaires gênants) ;

— Le RU 486, ou « pilule contragestive » à prendre après un retard de règles et qui provoque un mini-avortement (elle n'est prescrite que dans le cadre légal d'une I.V.G.) ;

— La « pilule pour homme » impose, en pratique, des contraintes complémentaires, comme des massages avec une crème spéciale ou des injections régulières ;

— La stérilisation féminine (ligature ou obstruction des trompes) peut être effectuée pour des raisons médicales ou à des fins contraceptives ;

— La stérilisation masculine (ou vasectomie) est très rare en France.

Rappelons, enfin, que depuis une loi de 1975 l'interruption volontaire de grossesse peut être pratiquée en milieu hospitalier, sous certaines conditions. On enregistre 170.000 avortements en France chaque année.